

# Annie Sugier Les JO de Paris se doivent d'être exemplaires en matière de laïcité

Soutenue par un collectif de personnalités et d'associations, la présidente de la Ligue du droit international des femmes appelle le Comité d'organisation des Jeux de 2024 à appliquer strictement la lettre de la Charte olympique

L'interférence du religieux dans le sport est incontestablement un sujet d'actualité qui embarrasse tout autant les pouvoirs publics que les dirigeants sportifs. Un exemple révélateur : les actions de « désobéissance civile » dans une piscine de Grenoble, menées par une quinzaine de femmes en burkini revendiquant le droit de se baigner avec un maillot de bain couvrant, interdit par le règlement intérieur. Réagissant à la situation, Eric Piolle, le maire écologiste de Grenoble, en appelle au président de la République pour trancher : « Est-ce que le gouvernement veut ou pas que la piscine devienne, comme l'école, un sanctuaire qui soit protégé du religieux, et donc avoir un regard qui est contraire, aujourd'hui en tout cas, aux regards de l'Observatoire de la laïcité et du Défenseur des droits ? » Allant dans le même sens, les rapporteurs de la mission parlementaire sur les services publics face à la radicalisation mentionnent une proposition consistant à s'inspirer de la loi sur les signes religieux à l'école : « Il peut y avoir là une piste de réflexion, même si les possibilités de réglementer, dans des structures sportives de droit privé, des comportements religieux (même ostensibles) paraissent limitées. »

Les termes du débat sont ainsi posés : d'un côté, une vision étroite de la laïcité, de l'autre, la promotion d'une vision éducative du sport. Réaffirmant les limites de la laïcité, des guides sont élaborés afin d'aider les per-

sonnels d'encadrement à gérer ce type de conflits. L'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep, première fédération sportive multisports affiliée de France) publie « Le C.O.D.E. du sport et laïcité », puis c'est au tour du ministère des sports, avec le guide « Laïcité et fait religieux dans le champ du sport ».

Dès l'introduction, le ministère précise : « L'ambition de ce guide est de démontrer qu'expression du fait religieux et laïcité ne sont pas, en soi, incompatibles dans le champ du sport. » L'Ufolep se montre encore plus précise en citant les propos de Pierre Tournaire, vice-président de la Ligue de l'enseignement : « Notre société est durablement multiculturelle. Les revendications identitaires ou les pratiques religieuses doivent pouvoir légitimement s'exprimer sur la place publique sans contrainte ni suspicion, aux seules conditions précisées pour l'espace public. »

### Sanctionner les contrevenants

Ces guides proposent un message simple : la laïcité ne s'applique qu'aux professionnels relevant du statut d'agents publics. S'agissant des pratiquants, on se doit de respecter leur liberté de manifester leurs convictions, à condition que cela ne porte pas atteinte à l'ordre public. Les auteurs s'empressent d'ajouter que la notion d'ordre public est à manier avec précaution, car elle risque de cacher une potentielle discrimination pour un motif religieux, se gardant bien d'admettre que le motif religieux masque une discrimination sexiste ! En résumé, faute de réflexion politique sur la fonction sociétale du sport, c'est l'impuissance qui domine. Doit-on en rester là ?

Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, dans une intervention annexée au guide du ministère des sports, réaffirme les limites de la laïcité, mais propose une voie intéressante : « Ici, en réalité, ce n'est d'ailleurs pas une question de laïcité. Cette absence de tout prosélytisme découle des valeurs du sport, rappelées notamment dans la règle 50 de la Charte olympique et dans la loi 4 de la FIFA concernant le football. »

Il rejoint ainsi la vision promue par l'association belge Panathlon Wallonie-Bruxelles,

bras armé du mouvement olympique belge pour l'éthique sportive. Sous l'impulsion de son président, Philippe Housiaux, trois colloques ont été organisés avec des représentants du sport, des religions et de la laïcité, qui ont débouché sur la déclaration « Le Sport, l'esprit de l'humanité », dont l'élément principal est le suivant : « Il/elle accepte, dès qu'il/elle franchit les portes ou entre dans l'espace "sport", sans aucune exception, pendant l'exercice de sa pratique, à faire siennes et à se conformer aux règles du sport, au sens le plus large, sans mettre en exergue ses convictions philosophiques, de façon ostentatoire et intolérante, de quelque manière que ce soit. »

Avec cette même préoccupation à l'esprit, la Ligue du droit international des femmes, soutenue par plus de 100 associations et plus de 360 personnalités, a adressé une lettre ouverte au Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, exigeant l'application de la Charte olympique et des sanctions à l'encontre des contrevenants. Parmi ceux-ci, l'Iran et l'Arabie saoudite, qui soumettent la participation de leurs athlètes féminines à des exigences reflétant un strict apartheid sexuel (participation aux seules disciplines jugées « coraniques », corps couvert de la tête aux pieds et épreuves non mixtes). Parce que les Jeux sont la vitrine de nos sociétés, Paris se doit d'être exemplaire. Rappelons que plus de 50 métropoles dans le monde avaient soutenu notre candidature au motif que « Paris dispose des atouts et de la volonté nécessaires pour donner un nouveau souffle aux valeurs olympiques ». Ainsi, le sport restera le lieu d'apprentissage du respect de la règle unique. ■

Annie Sugier est présidente de la Ligue du droit international des femmes. Elle a écrit, avec Linda Weil-Curiel et Gérard Biard, Comment l'islamisme a perverti l'olympisme (Chrysis, 2018). **Cosignataires : Michèle André**, ex-secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes; **Djemila Benhabib**, écrivaine, femme politique; **Marie-Georgette Buffet**, députée de la Seine-Saint-Denis, ex-ministre des sports; **Nahla Chafiq**, écrivaine et sociologue; **Adia El Fani**, réalisatrice, scénariste et productrice; **Zineb El Rhazoui**, journaliste, militante féministe; **Jacqueline Eustache-Brinio**, sénatrice du Val-d'Oise; **William Gasparini**, sociologue du sport, université de Strasbourg; **Benoît Hubert**, secrétaire général du Syndicat national de l'éducation physique; **Julia Kristeva**, linguiste, psychanalyste et écrivaine; **Françoise Laborde**, sénatrice de la Haute-Garonne, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes; **Corinne Lepage**, ex-ministre de l'environnement; **Catherine Louveau**, sociologue, professeure émérite, université Paris-Sud; **Laurence Marchand-Taillade**, présidente de Forcés laïques; **Vyette Roudy**, ex-ministre pour les droits des femmes; **Georges Vigarello**, historien du sport et du corps, directeur d'études à l'EHESS. Retrouvez la liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](http://Lemonde.fr)



## LA CHRONIQUE DE JEAN PISANI-FERRY

### Brexit: l'Europe doit se préparer au « no deal »

Depuis que les Britanniques ont voté pour le Brexit, en 2016, l'Union européenne (UE) a fait un sans-faute. Le respect scrupuleux de la procédure de sortie de l'Union prévue par les traités, l'impeccable unité des Vingt-Sept, le refus d'accorder à Londres le moindre traitement de faveur, une solidarité sans faille avec l'Irlande et le professionnalisme méticuleux de Michel Barnier, le négociateur de l'Union, ont eu raison d'une Theresa May politiquement mal assurée et techniquement indécise. Résultat, c'est avec Boris Johnson que l'UE est aujourd'hui aux prises. Le nouveau premier ministre n'a pas fait mystère de ses objectifs : sans « if or but », une sortie au 31 octobre, « do or die », s'il le faut sans accord. Tout suggère aujourd'hui qu'il entend provoquer des élections anticipées et faire campagne sur cette base, au nom du respect du mandat donné par le référendum de juin 2016. A cette fin, le gouvernement a engagé les préparatifs opérationnels en vue d'un « no deal », d'une sortie sans accord.

Le « no deal » n'est pas certain. Les conversations avec l'UE n'ont pas commencé, et des compromis sont encore possibles sur le principal point de blocage, l'épineuse question du filet de sécurité irlandais : ce serait le cas, par exemple, si M. Johnson se libérait de l'alliance avec les unionistes de Belfast et acceptait de maintenir l'Irlande du Nord dans le marché européen. Le « no deal » peut aussi être bloqué par le Parlement, si celui-ci trouve un moyen de prendre la main. Mais il est devenu assez crédible pour que les Européens doivent s'y préparer.

S'agissant de son impact mécanique, les choses sont assez claires : effet de taille oblige, le choc serait bien moindre que pour le Royaume-Uni lui-même, mais de même nature : la hausse brutale des tarifs douaniers, la désorganisation des échanges, le défaut de cadre juridique pour la fourniture de services, la rupture des chaînes de valeur nous frapperaient également. Tandis que les économistes britanniques débattent encore de l'ampleur de la commotion attendue, le FMI la chiffre à quatre points de PIB pour le Royaume-Uni et à un demi-point pour l'UE. Dans un contexte de ralentissement et de tensions internationales, c'est dangereux. Cela peut suffire à nous faire basculer dans la récession.

### Ne pas céder au bluff

Il y a cependant des raisons d'être moins inquiet pour le court terme que pour le futur. Dans l'immédiat, il est certain que Londres s'attachera à compenser les effets négatifs d'une sortie désordonnée. Sajid Javid, le nouveau chancelier de l'Echiquier, réfléchit, pour soutenir l'activité, à une stratégie économique de relance budgétaire tous azimuts. Avec un déficit 2019 prévu à 1,5 % du PIB, il en a les moyens. Quant à la Banque d'Angleterre, elle répondra nécessairement par une stimulation monétaire : c'est dans son mandat.

Le problème, pour le futur, est qu'en cas de « no deal » Londres a toutes chances d'opter pour une stratégie de compétition agressive. Ce sera vrai d'abord sur le plan monétaire : la livre sterling, qui a déjà baissé de près de 20 % par rapport à l'euro depuis le référendum de 2016, pourrait s'affaiblir encore plus. S'il veut jouer la dévaluation, Boris Johnson pourra d'ailleurs choisir à cette fin le successeur du gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, qui doit être remplacé dans les mois qui viennent. Mais ce sera surtout vrai sur le plan réglementaire. Non seulement une fraction du Parti conservateur,

### EN CAS DE « NO DEAL », LONDRES A TOUTES CHANCES D'OPTER POUR UNE STRATÉGIE DE COMPÉTITION AGRESSIVE

aujourd'hui aux commandes, rêve d'achever la révolution Thatcherienne en menant à bien une déréglementation tous azimuts, mais elle n'aura probablement pas d'autre choix à sa portée pour attirer des investisseurs et tenter de compenser les effets désastreux de la sortie du marché européen.

Sur le plan mondial, enfin, tout porte à penser que Boris Johnson s'alignera rapidement sur les États-Unis de Donald Trump, à moins qu'il choisisse plutôt de devenir le partenaire privilégié de la Chine de Xi Jinping. La rhétorique libre-échangiste qui avait cours chez les brexiters au printemps 2016 apparaît aujourd'hui singulièrement décalée. On voit mal, dans un contexte de bilatéralisme accentué, quels pourraient être les partenaires d'une « global Britain » championne de la libéralisation. En manque de substituts aux accords commerciaux de l'Union européenne et en froid avec celle-ci, le Royaume-Uni ne tardera sans doute pas à rechercher la protection d'une des deux grandes puissances économiques. Pour l'Europe, ce serait, dans un cas comme dans l'autre, un affaiblissement, ce n'est une menace.

Face à cette perspective, l'UE n'a pas beaucoup de cartes en main. Il serait curieux qu'elle se montre souple avec un Boris Johnson qui la voue aux gémonies, quand elle n'a pas voulu l'être avec Mme May. Quant à reprendre langue après un « no deal », ce sera difficile : une sortie sans accord, et donc sans règlement ni de la question irlandaise ni de la dette britannique à l'égard de l'UE, serait nécessairement très acrimonieuse.

Il va falloir que les Vingt-Sept sachent jouer très serré : puisque Boris Johnson veut nous emmener au bord du précipice, il faudra l'y accompagner sans rien céder à son bluff, en se préparant au pire. Mais lui montrer aussi que c'est lui qui risque le plus dans l'aventure, envisager toutes les options pour une négociation de dernière minute et être au clair sur le type de partenariat qui pourra être offert à la Grande-Bretagne post-Brexit. C'est sur ce dernier point que l'Union a pêché par manque de vision stratégique dans les discussions avec Theresa May. C'est sur ce point qu'il faut réfléchir, pour le cas où Londres indiquerait vouloir venir à résipiscence. Vite. ■

## PORTRAIT DE DONALD TRUMP EN RICHARD III



TYRANS  
de Stephen Greenblatt, Saint-Simon, 192 pages, 20 euros

**LIVRE**  
Alors que Donald Trump a lancé, le 18 juin, sa campagne pour un second mandat à la Maison Blanche, l'essai de Stephen Greenblatt, professeur de littérature à Harvard, tombe à point nommé. Ce dernier, spécialiste reconnu de l'œuvre de Shakespeare, a eu l'idée subtile et jubilatoire d'analyser les conflits du XXI<sup>e</sup> siècle à l'aune des tragédies de l'auteur qui vivait sous le règne d'Elizabeth I<sup>re</sup> d'Angleterre (1533-1603). La comparaison est à la fois troublante et éclairante.

Elle montre en effet, à travers des époques très différentes, la permanence des enjeux de pouvoir, des ambitions humaines et des rapports de force. Oui, la vanité des uns, secondée par la lâcheté des autres, guide ce monde de manière éternelle, nous dit Shakespeare. Les hommes placés au sommet sans contre-pouvoir se transforment inévitablement en dictateurs paranoïaques et violents. Les exemples de démagogie, de fausses

informations, de ruses et de subversions pour parvenir à ses fins sont légion chez le dramaturge. Stephen Greenblatt ne puise pas ses sources dans *Roméo et Juliette*, *Hamlet* ou encore *Le Marchand de Venise*, mais dans les pièces historiques de Shakespeare, celles qui racontent la fin des Plantagenêts, de *Richard II* à *Richard III*, en passant par les différents Henry, sans oublier Jules César et les drames *Le Roi Lear*, *Macbeth* et *Coriolan*.

### Invitation à l'optimisme

Selon la critique littéraire américaine, à travers ses pièces successives, Shakespeare ne cesse de chercher une réponse à la question suivante : « Pourquoi tant de gens acceptent-ils sciemment qu'on leur mente ? » Dans *Richard III*, il développe les traits de l'apprenti tyran, déjà esquissé dans sa trilogie *Henry VI* : estime de soi illimitée, irrespect des lois, plaisir d'infliger la souffrance et désir compulsif de dominer.

Ainsi, « le roi Richard est atteint de narcissisme pathologique et d'extrême arrogance. Il croit que

tout lui est dû. (...) Il aime aboyer des ordres et voir ses inférieurs s'empreser de les exécuter. Il s'attend à une loyauté absolue mais est incapable de gratitude. Les sentiments d'autrui ne signifient rien pour lui. (...) Il n'est pas seulement indifférent à la loi, il la déteste parce qu'elle lui fait obstacle et parce qu'elle représente une idée du bien public qu'il méprise. Pour lui, le monde se divise en gagnants et perdants. (...) Il a toujours été riche; il est né dans la richesse et en fait amplement usage. (...) La maîtrise du pouvoir inclut la domination sur les femmes, qu'il méprise bien plus qu'il ne les désire (...) »

Seule l'issue est plus tragique chez Shakespeare que dans la réalité historique contemporaine, les tyrannaux du XXI<sup>e</sup> ne meurent pas assassinés, ce qui est heureux. Stephen Greenblatt nous invite d'ailleurs à une lecture optimiste, car, signale-t-il, dans toutes les pièces étudiées, il existe toujours des voix qui s'élèvent pour dénoncer la démesure des puissants, comme celle de Cordelia, la fille du Roi Lear. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY